

Annexe du canal de distribution Portail patient

1. Objet du contrat

Le portail patient est un portail web et permet à l'expéditeur d'envoyer des documents aux destinataires. La présente annexe du canal de distribution Portail patient fait partie intégrante du contrat de produit correspondant au moment de l'abonnement et est donc soumise aux conditions de ce dernier, dans la mesure où aucune disposition divergente n'est prévue ici.

2. Prestations de MediData

MediData assure la transmission de documents électroniques ainsi que la communication qui s'ensuit via des interfaces électroniques. Pour ce faire, des adaptations doivent être apportées au format de transmission de MediData pour la mise en œuvre du processus. MediData ne participe pas à d'éventuels processus de recouvrement et n'en assume pas la responsabilité.

MediData fournit à la partie contractante des prestations conformément à la description du produit sur le site web de MediData.

3. Obligations de la partie contractante

La partie contractante ne peut utiliser le canal de distribution du portail patient que dans le but et dans le cadre du service prévu.

4. Prix du produit

Les conditions s'appliquent conformément aux dispositions tarifaires publiées sur le site web de MediData.